



La Cavec augmente les retraites complémentaires de 1,67% en 2019 et maintient le pouvoir d'achat des retraités

Dernière mise à jour le : 27 Décembre 2018



La CAVEC maintient le pouvoir d'achat de ses affiliés retraités en augmentant les retraites de 1,67% et pilote avec prudence son régime de retraite complémentaire.

Comme chaque année, depuis 70 ans, la Gouvernance de la CAVEC analyse et pilote ses régimes avec prudence et souplesse afin d'être au plus près des besoins et des contraintes de ses affiliés.

Pour 2019, en tenant compte des conséquences de la hausse de la CSG en 2018 et du taux de l'inflation sur 12 mois glissants (juin 2017 - juin 2018) le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du mois septembre 2018, a décidé d'augmenter la valeur de service du point du régime de retraite complémentaire. Au 1er janvier 2019, la valeur de service du point passe de 1,140 € à 1,159 €, soit une augmentation des pensions de retraite du régime complémentaire de la CAVEC de 1,67%.

Pour pouvoir garder un équilibre technique favorable et éviter une pression importante sur les affiliés cotisants, les administrateurs de la CAVEC ont décidé de baisser le taux de rendement technique (rapport entre la valeur de service du point et la valeur d'acquisition du point). Ce taux passe de 8,75% à 8,70%. Par conséquent la valeur d'acquisition du point passe de 13,03 € à 13,31 €, soit une augmentation de 0,65% déflatée (2,15% brute). Le taux de rendement technique de la CAVEC reste l'un des taux les plus élevés des caisses de retraite obligatoire.

Ces évolutions sont réalisées dans un contexte où le gouvernement a pris la décision, pour l'année 2019, de n'augmenter que de 0,3% les retraites du régime de base des libéraux et par conséquent le point de service du régime de base passe de 0,5672 € à 0,5690 € au 1er janvier 2019.

La CAVEC a su démontrer, depuis 70 ans, qu'elle est une caisse de retraite et de prévoyance responsable, solidaire et pérenne, qui agit dans l'intérêt de ses affiliés.

Elle compte faire entendre sa voix en 2019 et défendre sa spécificité, afin de pouvoir continuer à piloter la retraite et la prévoyance obligatoires des experts-comptables et des commissaires aux comptes en toute liberté.

[Retour à la rubrique des actualités](#)

Dernières actualités



La Cavec augmente les retraites complémentaires de 1,67% en 2019 et maintient le pouvoir d'achat des retraités | Cavec | Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes

21/01/2019

- [Edito du Président Jean-Claude Spitz - Depuis 70 ans la CAVEC construit votre avenir](#)
- 10 Janvier 2019
- [La Cavec augmente les retraites complémentaires de 1,67% en 2019 et maintient le pouvoir d'achat des retraités](#)
- 27 Décembre 2018
- [Votre opinion compte, la Cavec réalise une enquête de satisfaction par téléphone au mois de décembre 2018](#)
- 10 Décembre 2018
- [Retrouvez-nous à Marseille aux Assises de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes](#)
- 28 Novembre 2018

[+ d'actu](#)

Diaporama photo



Revalorisation des retraites 2...